

<b>BAREMES DU CMAR MEDIATION</b>		
<b>Honoraires</b>		
Intérêt du Litige	Honoraires de base (1)	Honoraires additionnels au temps passé : Taux horaire à acquitter au-delà d'une séance de 5 heures
Indéterminé ou jusqu'à 100 000 €	2400	300 €
De 100 000 € à 500 000 €	3200 €	320 €
De 500 000 à 900 000 €	4000 €	350 €
De 900 000 à 1 500 000 €	7 000 €	400 €
Au delà	Sur devis €	>= 450 €
<b>Frais administratifs du CMAR</b>		
<b>Frais de dossier</b> (Dont provision de 160 € acquittée à la saisine comprise)		400 €
Frais complémentaires par séance au-delà d'une séance		200 €
<b>Provision à verser (avant la 1ère séance) Honoraires de base et frais administratifs</b>		<b>A minima 2 800 €</b>

<b>Par exception BAREMES DU CMAR MEDIATION FAMILIALE</b> (En l'absence d'enjeux patrimoniaux importants)	
<b>Honoraires</b>	
<b>Honoraires de base (forfait de 5 heures)</b>	800 €
Au-delà, avec le consentement des parties Taux/ horaire	300 €
<b>Frais administratifs du CMAR</b>	
<b>Frais de dossier</b>	400 €
Frais complémentaires par séance au-delà d'une séance	110 €
<b>Provision à verser (avant la 1ère séance)</b>	<b>1200 €</b>

- (1) Les honoraires de base comprennent les 5 premières heures de médiation.  
 (2) Les frais administratifs du CMAR comprennent les frais de mise en place de la médiation, et les frais de salle.  
 (3) Les frais de déplacement et d'hébergement des médiateurs choisis par les parties et ne résidant pas sur le lieu de la médiation (La Réunion) sont payables en sus (frais réels).